

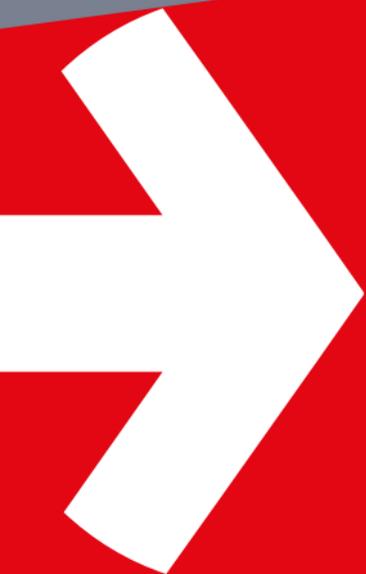
Non, être au
CHÔMAGE
ce n'est pas être en
VACANCES



Non, les
SANCTIONS
ne sont pas
EFFICACES

Non, le
CHÔMAGE
n'est pas trop
GÉNÉREUX

Défendre
LE CHÔMAGE
c'est défendre
L'EMPLOI ➔



Chômage : pourquoi tant de haine ?

Chômeur, profiteur. Chômeuse, fainéante. Assistés ! Trop bien payés à ne rien faire. Tous des fraudeurs...

Depuis plus de 20 ans, une grande partie du monde politique, le patronat et certains médias ont trouvé **le bouc émissaire idéal : les chômeuses et chômeurs**. Et ce matraquage a malheureusement laissé des traces : les préjugés sur les personnes privées d'emploi se sont répandus un peu partout. Au point que les débats sur l'emploi se résument désormais presque exclusivement à une question : quelle nouvelle mesure va-t-on trouver pour taper sur les chômeurs ?

Tous ces **stéréotypes dénigrants**, méprisants et insultants ont servi à **justifier des mesures de restriction de droits sociaux**. La liste des réformes de ces dernières années donne le tournis : limitation dans le temps des allocations d'insertion, dégressivité accrue des allocations, suppression des dérogations et compléments sociaux, restrictions d'accès aux RCC (ex-prévisions), etc.

Ces mesures sont évidemment **catastrophiques sur le plan social** : précarisation, exclusion sociale, pauvreté, aggravation des inégalités sociales et de genre, etc. **Mais elles sont aussi totalement inefficaces par rapport à l'objectif annoncé : la réinsertion par l'emploi**. En effet, de nombreuses études indépendantes ont maintenant clairement démontré l'inefficacité totale des mesures répressives contre les chômeuses et chômeurs. Loin de réinsérer dans l'emploi, la précarisation et l'exclusion isolent et éloignent les personnes du marché de l'emploi.



Mais alors, **pourquoi la droite et le patronat s'entêtent-ils à vouloir mettre en œuvre des politiques qui ne fonctionnent pas ? Pourquoi aujourd'hui en rajouter une couche en limitant le chômage dans le temps ?** Pourquoi alimenter sans cesse la stigmatisation, monter les gens les uns contre les autres en faisant croire aux travailleurs et travailleuses sous contrat que c'est en tapant sur leur voisin précaire que leur situation va s'améliorer... alors que c'est tout le contraire !

Car le **véritable objectif des mesures d'exclusion** n'est jamais avoué : **diminuer le niveau de protection sociale pour faire pression à la baisse sur les salaires et conditions de travail.** Le lien ne vous semble pas évident ?

Jetons donc un œil sur les pays où la sécurité sociale est inexistante... Quelles sont les conditions de travail et de vie ? En l'absence de protection sociale, de quelle marge de négociation les travailleuses et travailleurs disposent-ils pour négocier ? Comment s'opposer à l'arbitraire patronal quand le seul horizon, en cas de licenciement, c'est la pauvreté absolue voire la rue ?

Aucune travailleuse, aucun travailleur ne gagnera jamais rien à voir exclure des sans-emploi. Parce que **démanteler l'assurance chômage, c'est précariser les conditions de travail et les salaires.** En résumé, **précariser le chômage, c'est précariser l'emploi.**



Index

Chômage : pourquoi tant de haine ?	3
Quelques notions importantes : de quoi parle-ton ?	6
Non, être au chômage ce n'est pas être en vacances	10
Non, les chômeurs ne sont pas des assistés	12
Non, le chômage n'est pas trop généreux	14
Non, le chômage ne coûte pas trop cher	18
Non, les sanctions ne sont pas efficaces	22
Défendre le chômage, c'est défendre l'emploi !	30

**Quelques notions
importantes :**

**DE QUOI
PARLE-T-ON ?**

La législation chômage est très complexe et variée. Cette brochure ne prétend évidemment pas en faire le tour mais tente quand même d'en dresser les grands principes pour contrer la désinformation de celles et ceux qui aiment tant « casser du chômeur ». Pour bien comprendre de qui et de quoi on parle, il y a quelques notions à définir brièvement.

Il existe **plusieurs types d'allocations et de statuts** que l'on peut résumer en quelques lignes.

Les allocations

- ➔ Les **allocations de chômage** peuvent être **octroyées sur base d'un travail salarié** aux personnes privées d'emploi qui répondent à des critères d'admissibilité (durée de travail sur une période de référence, être privé involontairement d'emploi...) et remplissent certaines obligations : rechercher activement de l'emploi, répondre aux convocations, etc.
- ➔ Les **allocations d'insertion** sont octroyées, sous certaines conditions (âge, diplôme, contrôles de recherche d'emploi, stage d'attente d'un an, etc.) aux **jeunes de moins de 25 ans** n'ayant pas encore pu travailler assez longtemps pour bénéficier des allocations de chômage. Depuis 2012, elles sont **limitées à 3 ans** et de nombreuses restrictions d'accès ont été instaurées. Il existe cependant des dérogations liées à l'âge et/ou la situation familiale, des périodes de travail ou de formation, qui permettent de prolonger temporairement ses droits.
- ➔ Le **chômage temporaire** est octroyé, sous certaines conditions, aux travailleuses et travailleurs salariés dont le **contrat de travail est temporairement suspendu** par l'employeur, pour différentes raisons : manque d'activité économique, accident technique, force majeure, etc.



- Le **régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC)** désigne ce qu'on appelait les **prépensions**. Il s'agit d'un régime de chômage complet accompagné d'un complément d'entreprise qui peut être accordé à certains **travailleurs âgés licenciés**, répondant à différents critères d'admissibilité (âge, durée de carrière, pénibilité, etc.).

Les institutions

- L'**ONEM**, Office national de l'emploi est l'**institution fédérale** chargée de la gestion des allocations de chômage, crédits-temps, interruptions de carrière, congés thématiques, vacances jeunes et senior... Dans le cadre de ses missions, elle peut être amenée à contrôler les personnes indemnisées quant à leur droits et obligations, et les sanctionner en cas de non-respect de ceux-ci.
- **FOREM/Actiris/ADG/VDAB**¹ : les **organismes régionaux de l'emploi** sont chargés de l'accompagnement, du placement, de la formation et du contrôle de disponibilité des demandeurs et demandeuses d'emploi.
- Les **organismes de paiement** sont les « **intermédiaires** » **entre l'ONEM et les citoyennes et citoyens** : ils se chargent de confectionner les dossiers de demandes d'indemnisation et informent les personnes privées d'emploi de leurs droits et obligations. Chacun des **3 grands syndicats** belges propose ce service à leurs affiliées et affiliés. Il existe également la Caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage (**CAPAC**), pour les personnes qui ne sont pas affiliées à un syndicat.

1 Respectivement les organismes régionaux de l'emploi de Wallonie, Bruxelles, Ostbelgien et Flandre.

Les demandeurs et demandeuses d'emploi

Tous les demandeurs et demandeuses d'emploi ne sont pas indemnisés, loin de là ! En Wallonie, ils sont même moins de 50% à percevoir une allocation de l'ONEM. Et cette proportion ne fait que baisser : de 78% en 2014 à 49% aujourd'hui ! À Bruxelles aussi, on observe cette tendance : de 71% de sans emploi indemnisés en 2014, on en est à 57% aujourd'hui.

- les **demandeuses et demandeurs d'emploi** inscrits au FOREM/Actiris, **indemnisés par l'ONEM**, ayant donc rempli les conditions d'admissibilité aux allocations de chômage, d'insertion ou au régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC, ex-prépension) ;
- les **jeunes en stage d'insertion, non indemnisés**, n'ayant pas encore satisfait aux conditions d'admissibilité aux allocations d'insertion ou de chômage (durée d'inscription au FOREM/Actiris ou de travail insuffisante, conditions d'âge ou de diplôme, conditions liées aux contrôles de disponibilité...);
- les **personnes inscrites obligatoirement**, principalement celles bénéficiant du **Revenu d'intégration sociale** (CPAS) ;
- les **personnes inscrites librement** : toute autre personne demandeuse d'emploi inscrite au FOREM/Actiris et **non indemnisée** par l'ONEM.



Non, être au
CHÔMAGE
ce n'est pas être en
VACANCES



“ Les sans emploi sont contrôlés tous les 3 à 12 mois et peuvent être sanctionnés pour : recherche d'emploi jugée insuffisante, refus d'un emploi ou d'une formation, démission, abandon de formation, absence à une convocation... ”

Législation chômage

À entendre la droite et le patronat, le chômage serait un *Win for life*, les chômeuses et chômeurs n'auraient aucune obligation à respecter et pourraient refuser, sans aucun risque, toute offre d'emploi ou de formation.

 **Sauf que... tout ça est totalement faux**

Les sanctions existent bel et bien. Elles sont même nombreuses et sévères, allant de la suspension ou diminution des allocations à l'exclusion définitive.

Les **motifs** sont, eux aussi, **nombreux et variés**. On peut en effet être sanctionné, entre autres, en cas de :

- ➔ Chômage volontaire : démission sans motif « valable », licenciement dont le salarié serait responsable...
- ➔ Évaluation négative des efforts de recherche d'emploi (contrôlés tous les 3 à 12 mois).
- ➔ Refus d'un emploi.
- ➔ Refus ou abandon d'une formation professionnelle.
- ➔ Non-présentation auprès du service de l'emploi ou de la formation (FOREM, Actiris, VDAB ou ADG).
- ➔ Infraction administrative : déclaration inexacte, tardive ou incomplète, mauvais usage de documents administratifs, etc.

Rien qu'en **2023, 43.000 sanctions et 16.000 avertissements** ont été prononcées, pour un total de 284.000 chômeuses et chômeurs complets indemnisés. Soit plus d'une personne sur 5 !

On est donc bien loin des préjugés et mensonges qui courent sur le « laxisme » dont on ferait preuve à l'égard des chômeuses et chômeurs, qui seraient des rentiers à vie.

Être au chômage, ce n'est pas être en vacances. **C'est vivre dans la précarité financière** mais aussi **sociale et administrative** !



Non, les
CHÔMEURS
ne sont pas des
ASSISTÉS ➔

“ 68% des demandeurs et demandeuses d'emploi ont travaillé depuis leur inscription au FOREM. ”

Données FOREM

Autre stéréotype sur les **demandeuses et demandeurs d'emploi** : ils seraient **incapables de se lever le matin**, pas assez formés ou motivés, trop « éloignés de l'emploi »... En résumé : des **fainéants** qui n'ont pas envie de travailler², qui passent leur journée en *training* devant Netflix³, même pas capables de traverser la rue pour trouver un emploi⁴.

Sauf que... tout ça est totalement faux

- ➔ Pour sortir des statistiques du chômage de longue durée, il faut une période ininterrompue de travail de minimum 3 mois.
- ➔ Ces conditions sont de plus en plus difficiles à atteindre avec la multiplication des contrats courts et d'intérim.
- ➔ 68% des personnes inscrites au FOREM depuis plus d'un an ont travaillé depuis leur inscription. Beaucoup enchaînent les boulots sous des contrats précaires trop courts qui ne leur permettent pas de sortir de ce statut.
- ➔ Et les autres ? Rappelons que la recherche active d'emploi est une obligation légale : en cas d'évaluation négative, la sanction tombe. Ces personnes recherchent donc bien du boulot mais... n'en trouvent tout simplement pas !

Il est tellement **facile de taper sur les « assistés sociaux »**, les plus faibles. Mais, bizarrement, **on entend beaucoup moins souvent parler du coût de l'assistantat des entreprises privées.**

Chaque année, ce sont en effet **11 milliards d'euros** qui sont **octroyés aux entreprises** via des **réductions de cotisations ONSS** (sécurité sociale), sans aucune contrepartie ni véritable contrôle ! Soit près de **3 fois le « coût » des allocations de chômage** (4 milliards en 2023).

Vous avez dit « deux poids deux mesures » ?

2 Georges-Louis Bouchez, président du MR.

3 Pierre-Frédéric Nyst, président de l'UCM.

4 Emmanuel Macron, président français.

Non, le
CHÔMAGE
n'est pas trop
GÉNÉREUX



“ La plupart des montants des allocations de chômage restent inférieurs aux différents seuils de pauvreté. ”

Rapport annuel 2023 de l'ONEM

Au chômage, ce serait la belle vie : aucune obligation, aucun contrôle mais aussi des **allocations beaucoup trop élevées** qui n'inciteraient pas à aller bosser.

 **Sauf que... tout ça est totalement faux**

Le chômage est-il vraiment une rente bien confortable ?

La réponse tient en une seule phrase, extraite du dernier rapport de l'ONEM : « **La plupart des montants des allocations de chômage restent inférieurs aux différents seuils de pauvreté** ».

Même si cette phrase résume bien la situation de l'immense majorité des chômeurs et chômeuses, quelques explications s'imposent :

- ➔ L'allocation est un pourcentage de l'ancien salaire, qui varie en fonction de la durée de chômage et de la situation familiale.
- ➔ Certaines personnes peuvent, en fonction de leur ancien salaire et au tout début de leur période de chômage, avoir une allocation supérieure au seuil de pauvreté.
- ➔ Mais ça ne dure pas : avec la dégressivité (les allocations baissent au fil du temps), tout le monde se retrouve très vite sous le seuil de pauvreté.

La droite et le patronat l'ont bien compris : **pour faire oublier le faible niveau des salaires** et alimenter la stigmatisation des chômeurs et chômeuses, **rien de mieux que d'alimenter les fantasmes sur un système qui serait « bien trop généreux »** avec les « inactifs ».

La preuve, cet argument est repris depuis des années un peu partout en Europe. Dans chaque pays, la droite et le patronat (ainsi que certains responsables se prétendant de gauche) affirment que le système le plus (et trop) généreux est... celui de leur pays !



FEB



@Fédération des entreprises de Belgique

Notre système d'allocations de chômage est très généreux. La durée illimitée des allocations est frappante et quasi unique en Europe.



Willy Borsu



@MR, ministre wallon de l'économie

La Belgique est le seul pays où les allocations sont illimitées.



Fraser Nelson



@Chroniqueur BBC

Nos allocations sont parmi les plus généreuses d'Europe.



Bernard Wientjes



@Président de l'organisation patronale hollandaise VNO-NCW

Nous sommes le seul pays en Europe qui donne encore une allocation de chômage durant 38 mois.





François Hollande



@Ancien président de la République française

La France est le pays d'Europe où l'on indemnise le plus longtemps les chômeurs.



Bruno Le Maire



@Ministre français de l'économie

La France a l'indemnisation chômage la plus généreuse au monde.



OCDE



@Rapport de l'OCDE sur le Luxembourg

Les allocations chômage généreuses pourraient être progressivement supprimées pendant la période de chômage, à l'instar de ce que font nombre d'autres pays de l'OCDE.



Vous avez dit 65% du salaire ?

La législation actuelle prévoit un taux de remplacement de 65% du dernier salaire (brut), en début de chômage.

Sauf que, ça, c'est la théorie !

*En effet, le salaire pris en compte est plafonné à 3.365 € brut. Un plafond qui est dépassé par **70% des salariées et salariés** en Belgique, qui **n'auront donc pas droit à ce pourcentage annoncé s'ils perdent leur emploi.***

De plus, le taux de remplacement et le plafond salarial baissent très rapidement, dès 3 mois de chômage.



Non, le
CHÔMAGE

ne coûte pas

TROP CHER 

“ Les allocations de chômage représentent moins de 3% de la sécurité sociale, cela n’offre plus de marge budgétaire fondamentale. ”

Service d'études ONEM

« **Marre de payer pour les chômeurs !** » Voilà une autre des phrases que l'on entend souvent : certaines personnes s'imaginent que la différence entre leur salaire brut et le net part directement dans la poche de tous ces assistés payés à ne rien faire.

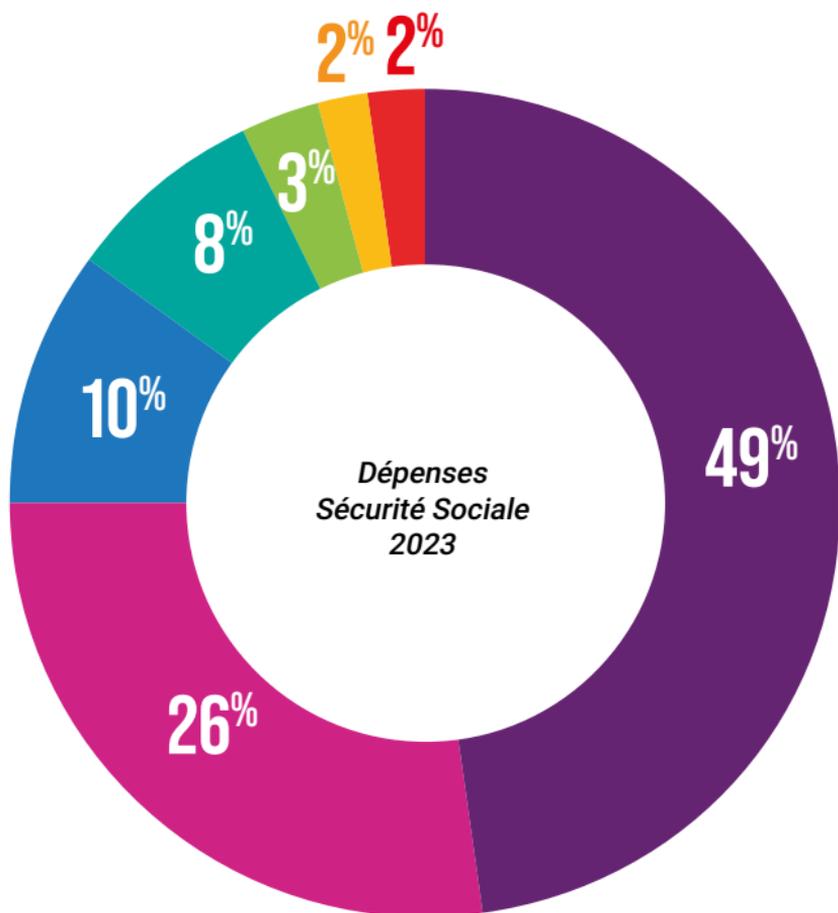
Sauf que... tout ça est totalement faux

Les cotisations sociales versées par les travailleurs et travailleuses représentent 13,07% de leur salaire brut. Le reste de la différence entre le brut et le net est principalement prélevé sous forme de précompte professionnel et sert à alimenter les services publics (transports, hôpitaux, écoles, etc.).

Mais revenons-en aux cotisations sociales. Celles-ci alimentent la Sécurité sociale, qui nous accompagne et nous protège au jour le jour, tout au long de notre vie : soins de santé, maladie, invalidité, pension, chômage, maladie professionnelle...

En 2022, les **dépenses** globales de **Sécurité sociale** ont représenté un montant de près de **132 milliards**. Le **chômage complet** a représenté 4 milliards d'euros, soit **moins de 3% de l'ensemble**. Quant au chômage dit « de longue durée » (plus de 2 ans), le montant des dépenses a été de 2 milliards, soit 1,5% du total du budget de la Sécurité sociale !

En résumé et en réalité, les cotisations des travailleurs et travailleuses ne financent le chômage complet qu'à hauteur de 3% de 13,07%, soit 0,4% de leur salaire brut !



49% Pensions

26% Soins de santé

10% Indemnités Maladie-Invalidité

8% Autres dépenses

3% Chômage complet

2% Autres ONEM (RCC, crédits temps, chômage temporaire, etc.)

2% Frais de gestion

Non, les
SANCTIONS
ne sont pas
EFFICACES 

“ Le durcissement de l'assurance chômage n'a aucun effet très clair sur la désincitation au travail. ”

Esther Duflo, Prix Nobel d'économie

Tous les stéréotypes et mensonges « anti-chômeurs » véhiculés par la droite ont servi de prétexte à la mise en place de **politiques toujours plus répressives. Au nom de la « remise à l'emploi »**, on a diminué le montant des allocations, limité les allocations d'insertion dans le temps, restreint les conditions d'accès aux RCC (ex-prépensions), supprimé les compléments sociaux, etc.

Pour quel résultat ? Nul. Zéro. Rien.

De **nombreuses études indépendantes**⁵ se sont penchées sur les effets de ces mesures et leurs conclusions vont toutes dans le même sens : il n'y a **aucun effet positif en termes de réinsertion dans l'emploi**. Au contraire : l'exclusion et la précarisation éloignent de l'emploi.

Quelques exemples :

- ➔ En 2012, on a accru la dégressivité des allocations de chômage : elles se sont mises à baisser plus vite et de manière plus importante qu'auparavant. Résultat ? Aucun effet sur la reprise d'emploi. Au contraire, les personnes qui la subissent ont statistiquement moins de probabilités de retrouver du travail que celles qui ne la subissent pas.
- ➔ Depuis 2015, on a exclu plus de 50.000 personnes du bénéfice des allocations d'insertion. On nous avait juré que, pressées par la nécessité et l'urgence, elles retrouveraient un emploi. Résultat ? Un taux d'insertion dans l'emploi ridiculement bas ! Par exemple, sur 20.000 personnes exclues en Wallonie en 2015, trois-quarts d'entre elles n'ont pas retrouvé d'emploi.

5 Réalisées par l'UCL, ONEM, l'IRES, l'ULB, le FOREM...

Au final, 53% des personnes exclues sont sorties des radars : ni en demande d'emploi, ni à l'emploi ni en formation. Parmi ces personnes, 42% dépendent de la solidarité familiale, 39% d'allocations, 17% se considèrent sans ressource financière, 19% éprouvent des difficultés à se soigner et 14% à se nourrir.

Les études montrent aussi que **les mesures d'exclusion touchent davantage et plus durement les personnes le plus fragiles et les régions les plus touchées par la pauvreté.**

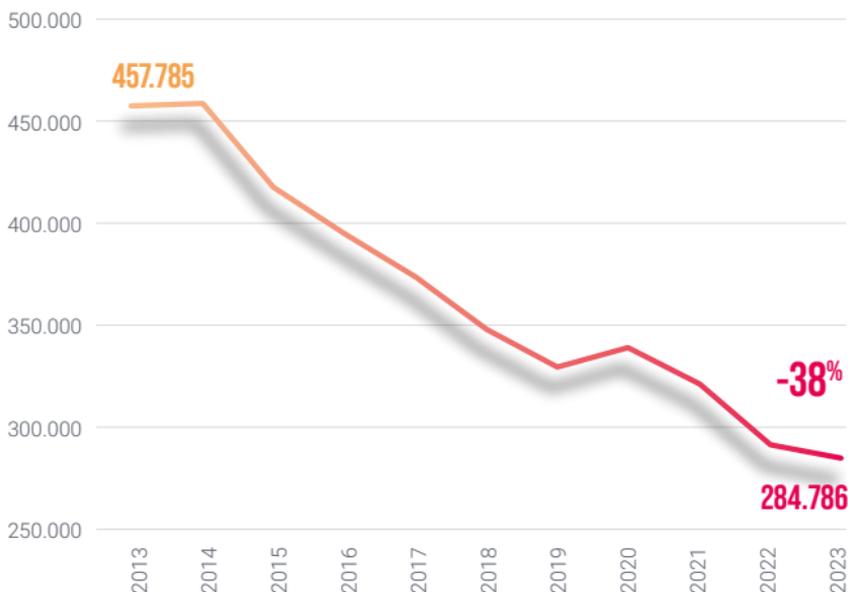
Reprenons l'exemple de la limitation dans le temps des allocations d'insertion :

- 2 tiers des exclus étaient des excluEs, dont la moitié avec charge de famille.
- 46% étaient faiblement qualifiées.
- Bruxelles et la Wallonie totalisaient 82% des exclusions.

Décidemment, la précarisation n'a pas le meilleur des bilans en termes de remise à l'emploi. D'un autre côté, **la réinsertion par l'exclusion, on se doutait bien que ça n'allait pas marcher des masses...**

20 ans de démolition de l'assurance en quelques courbes

Chômeurs complets indemnisés



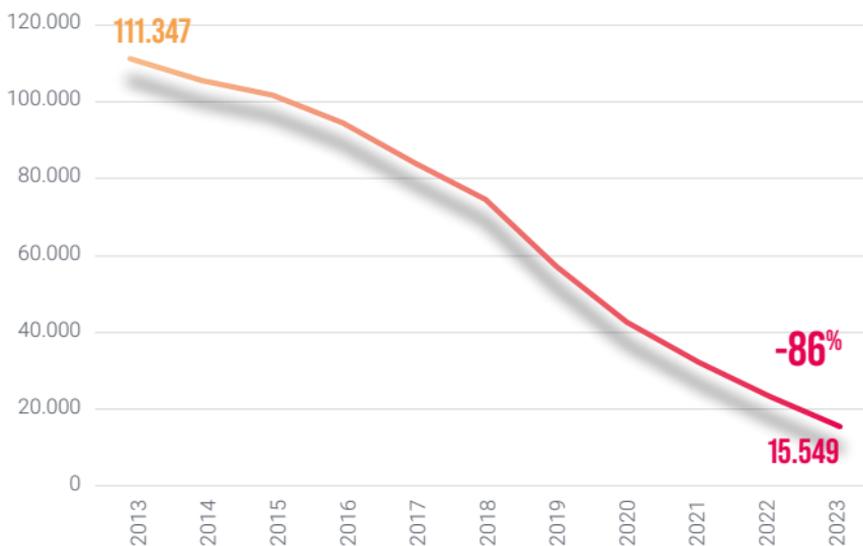
Le chômage indemnisé a fortement baissé ces 10 dernières années. Mais cette baisse est principalement due aux multiples restrictions d'accès et limitations instaurées sur cette période. Car, **si la demande globale d'emploi baisse légèrement, seul le chômage indemnisé baisse aussi drastiquement**. En Wallonie, les demandeurs et demandeuses d'emploi étaient 78% à percevoir une allocation de l'ONEM en 2014. Ils ne sont plus que 49% aujourd'hui. À Bruxelles, la proportion est passée de 71% en 2014 à 57% dix ans plus tard.

Allocataires d'insertion



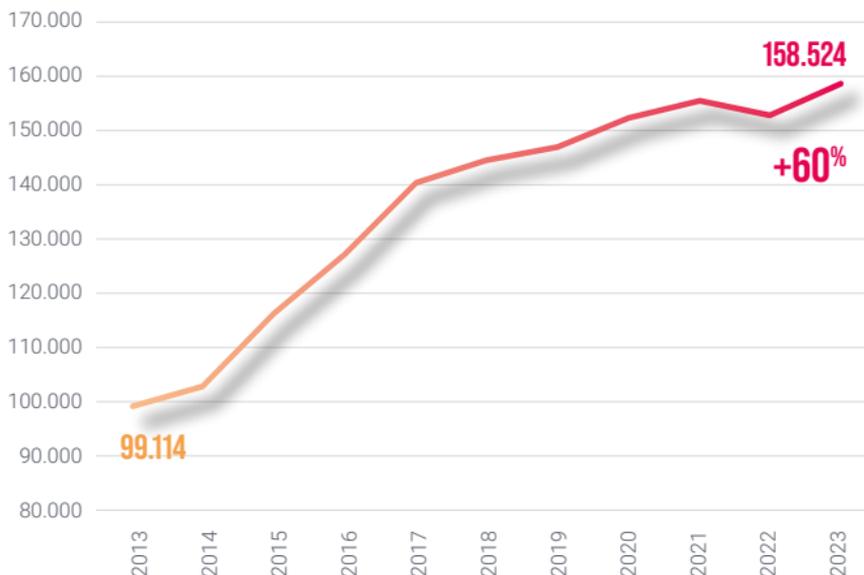
Les allocations d'insertion ont subi de nombreuses réformes ces dernières années : limitation dans le temps, restrictions d'accès (conditions d'âge et de diplôme), allongement du stage et conditionnement à la réussite de deux évaluations des efforts de recherche d'emploi... En 10 ans, **le nombre d'allocataires d'insertion a littéralement fondu, chutant de 79%**.

RCC (ex-prévisions)



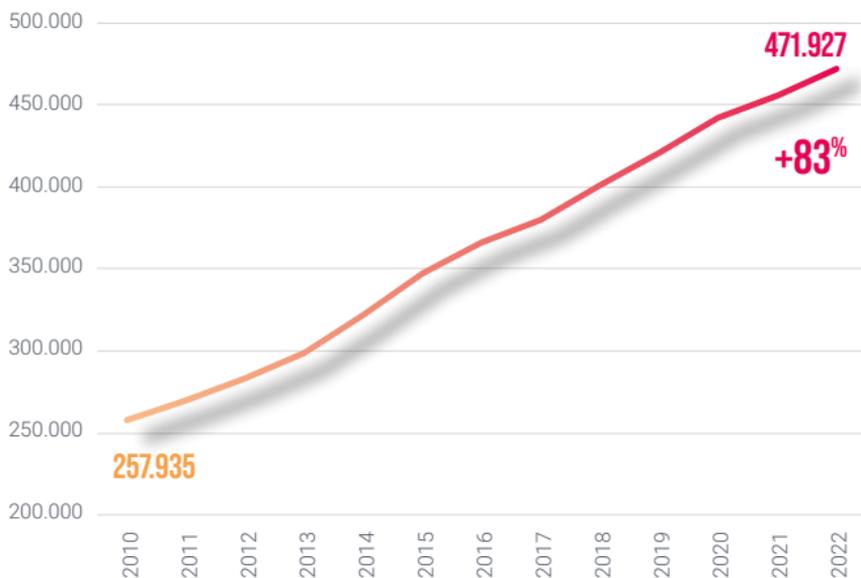
Suite à de multiples réformes, l'accès au « régime de chômage avec complément d'entreprise » est devenu tellement difficile que le nombre de bénéficiaires baisse inexorablement d'année en année : - 86% en une décennie. Il s'agit d'un **statut en voie d'extinction**.

Bénéficiaires du RIS (CPAS)

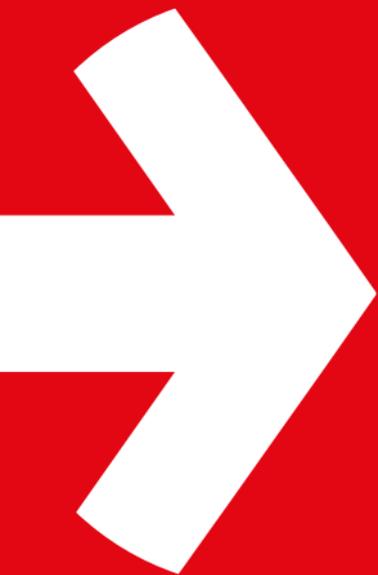


Les exclusions et sanctions prises contre les sans emploi ont mis les **CPAS sous pression**. L'augmentation touche plus particulièrement Bruxelles et la Wallonie, où la situation socio-économique est plus difficile. La limitation des allocations de chômage dans le temps aggraverait la situation puisque près de 100.000 isolés et chefs de ménage se retrouveraient sans revenus et n'auraient pas d'autre choix que de se tourner vers le CPAS.

Personnes en invalidité
(incapacité de travail de + d'1 an)



Les restrictions d'accès aux RCC et à la pension (anticipée ou non) ont entraîné une **explosion des maladies de longue durée**, principalement celles de nature psychologique (37% du total) ou musculosquelettique (32%), des affections souvent liées aux **conditions de travail**. La hausse est encore plus marquée chez les femmes dont le nombre a plus que doublé, passant de 135.213 invalides en 2010 à 284.732 en 2022.



Défendre

LE CHÔMAGE

c'est défendre

L'EMPLOI ➔

Défendre le chômage, c'est défendre l'emploi.

Provocateur ?

Contradictoire ?

En réalité, pas tant que ça.

Il ne s'agit évidemment pas de défendre le chômage en tant que phénomène économique qui appauvrit et, le plus souvent, exclut. Mais bien de **défendre l'assurance chômage**, en tant que droit des travailleurs et travailleuses.

Une assurance chômage qui soit garantie, dont les conditions d'admissibilité soient assouplies et les allocations revalorisées.

Pour que l'assurance chômage puisse à nouveau remplir son double rôle de protection. Une **protection individuelle**, tout d'abord, qui permet à chaque travailleur et travailleuse de **ne pas sombrer dans la pauvreté** s'il perd son emploi ou a du mal à en trouver.

Mais aussi une **protection collective du monde du travail, contre la flexibilisation de l'emploi, la baisse des salaires et la précarisation des conditions de travail.**

Peut-on réellement croire que c'est en envoyant tous les sans emploi au CPAS ou à la rue que l'on va faire augmenter les salaires ? On l'a vu, la part de cotisations sociales versées pour le paiement des allocations de chômage complet est dérisoire. Même la suppression totale de l'assurance chômage ne ferait gagner que quelques euros sur le salaire net.

En revanche, l'absence de protection sociale en cas de perte d'emploi nous mènerait tout droit à une situation où le monde du travail n'aurait plus aucune force de négociation pour mieux répartir les richesses créées, augmenter les salaires, améliorer les conditions de travail...

« Si vous n'êtes pas d'accord, la porte est là... Et bonne chance, dehors ! Y en a des milliers qui sont prêts à prendre votre place », voilà ce que pourront répondre les employeurs face à toute demande des travailleurs et travailleuses.

Sans parler des **conséquences sociales** et sociétales de tels choix de société : explosion de la **pauvreté** et de l'**exclusion**, aggravation des **inégalités sociales, délinquance** et économies parallèles...

Certaines personnes rétorqueront que c'est de la politique-fiction, du catastrophisme... Pourtant, il n'y a qu'à regarder l'évolution du nombre de bénéficiaires d'allocations d'insertion et de RCC pour se convaincre du contraire.

Après 10 ans d'attaques contre ces statuts, les statistiques ont dégringolé : - 80% ! Si les personnes en prépension et les allocataires d'insertion étaient en moyenne 100.000 en 2014, ils ne sont plus qu'environ 20.000 aujourd'hui. Et la baisse continue. De véritables statuts en voie de disparition. En parallèle, on a assisté à une banalisation et une **généralisation de l'emploi précaire, particulièrement chez les jeunes**, qui ont été en première ligne des mesures de démantèlement de l'assurance chômage.

Limiter le chômage dans le temps aura le même effet, sur l'ensemble du monde du travail : il s'agit ni plus ni moins que de la fin programmée de l'assurance chômage. Et, avec elle, du retour au 19^e siècle, où la protection sociale était inexistante et l'arbitraire patronal régnait en maître.

Défendre l'assurance chômage, c'est défendre l'emploi de qualité. Cette évidence, trop souvent ignorée, doit être rappelée, martelée. Surtout à l'heure actuelle où certains responsables politiques veulent clairement en finir avec notre modèle social.

L'ensemble des données, chiffres et statistiques de cette brochure proviennent d'institutions officielles (ONEM, FOREM, Actiris, SPP Intégration sociale...) ou d'études spécialisées. Afin d'alléger la lecture, les sources ne sont pas mentionnées à chaque fois.

Sources : onem.be | forem.be | actiris.be | mi-is.be (SPP Intégration sociale).

Plusieurs études ont été consacrées aux effets des mesures de démantèlement de l'assurance chômage. Les liens menant à celles-ci sont disponibles sur le site du CEPAG (cepag.be).



Éditrice responsable :

Vanessa Amboldi
CEPAG
Rue de Namur 47
5000 Namur

© Juin 2024

Avec le soutien de



 cepag.be

 [cepagasbl](https://www.facebook.com/cepagasbl)

 [cepagmouvement](https://www.instagram.com/cepagmouvement)

 [CEPAGTV](https://www.youtube.com/CEPAGTV)